

Direction Nationale des Formations
Pôle gestion de la diplomation et de la validation des acquis

NOTE DE REGLEMENT [2026- 24/DNF]
Relative aux mesures transitoires concernant le
Diplôme d'ingénieur Cnam, formation continue hors temps de travail (HTT)
Note publiée au recueil des actes administratifs du Cnam le N°284 le 23/09/2026

Plan de la note

- 1. Principes généraux
- 2. Évolutions générales de la maquette et modalités de validation
- 3. Évolutions des parcours de spécialité
- 4. Mise en œuvre progressive de la maquette et mesures transitoires
- 5. Annexe – Maquettes Diplôme d'ingénieur du Cnam HTT 2024-2026 et 2026-2027

1. Principes généraux

À compter de la rentrée universitaire 2026, la maquette de la formation d'ingénieur en formation continue hors temps de travail (HTT) évolue afin de renforcer certaines compétences attendues des ingénieurs diplômés du Cnam, notamment dans les domaines des **transitions écologiques, des sciences humaines, économiques et sociales (SHES), de l'international, de l'innovation, de la recherche et de l'expérience professionnelle.**

Ces évolutions s'inscrivent dans la démarche d'amélioration continue conduite par l'EiCnam afin de faire évoluer ses formations en cohérence avec les attentes de la Commission des titres d'ingénieur (CTI). Les compétences attendues peuvent être satisfaites selon différentes modalités prévues par la réglementation du Cnam : par l'obtention d'unités d'enseignement (UE) ou d'unités d'activité (UA), par la reconnaissance d'acquis, à savoir la validation des études supérieures (VES) et/ou la validation des acquis de l'expérience (VAE). Les unités d'enseignement (UE) et les unités d'activité (UA) déjà validées demeurent définitivement acquises et capitalisables.

Les mesures transitoires présentées dans ce document ont pour objectif d'assurer une mise en œuvre progressive de cette évolution, tout en garantissant la continuité des parcours engagés et la prise en compte des acquis déjà validés.

2. Evolutions générales de la maquette et modalités de validation

La nouvelle maquette conserve l'architecture générale du cursus HTT tout en renforçant plusieurs compétences aujourd'hui attendues des ingénieurs diplômés du Cnam.

Les principales évolutions sont résumées dans le tableau ci-dessous.

Les nouvelles exigences de la maquette sont mises en œuvre progressivement.

Lorsque leur déploiement nécessite une ouverture progressive des unités d'enseignement ou une adaptation des parcours, les modalités transitoires applicables sont précisées au chapitre 4.

Domaine	Principales évolutions
Transitions écologiques	Intégration d'une UE en lien avec la RSE de 3 ECTS. Pour les élèves admis à l'EiCnam à compter du 1er septembre 2027, cette UE devient un prérequis d'admission au cursus ingénieur (semestre 5)
International	Création d'une UE dédiée aux dimensions internationale et interculturelle venant compléter les compétences développées dans le mémoire d'ingénieur (semestre 9)
Innovation	Renforcement des enseignements consacrés à l'innovation et à l'entrepreneuriat (semestre 8)
Recherche	Évolution de l'ancienne UE « Information et communication pour l'ingénieur - Oral probatoire » vers une UE d'initiation à la recherche (semestre 9)
Expérience professionnelle	Structuration progressive de l'expérience professionnelle au travers de trois unités d'activité réparties sur l'ensemble du cursus
Mémoire d'ingénieur	Le mémoire représente désormais 30 ECTS. Son guide est actualisé afin de préciser les attendus académiques et d'intégrer les dimensions internationales et RSE.

Les maquettes HTT applicables sont disponibles en annexe 1.

Pour chacune de ces évolutions, les modalités de validation applicables aux élèves admis à l'EiCnam déjà engagés dans le cursus sont précisées ci-après.

2.1 Transitions écologiques et responsabilité sociétale et écologique (RSE)

L'ensemble des élèves doit justifier de l'acquisition des compétences relatives aux transitions écologiques et à la responsabilité sociétale.

Cette exigence est satisfaite par la validation d'une UE de 3 ECTS. L'UE « Enjeux des transitions écologiques : comprendre et agir » (TED001) constitue l'UE de référence. Cependant, afin de tenir compte des spécificités disciplinaires, d'autres unités d'enseignement peuvent être reconnues par les responsables nationaux de spécialité comme répondant à cette exigence, notamment l'UE « Enjeux des transitions écologiques : comprendre et agir »

(HSE133). Ces UE sont spécifiées dans le syllabus de chacune des spécialités.

Pour les élèves déjà admis à l'EiCnam et pour les admissions ayant lieu durant l'année 2026-2027, les modalités de satisfaction de cette exigence sont précisées au chapitre 4.

2.2 Sciences humaines, économiques et sociales (SHES)

La nouvelle maquette prévoit la validation de 12 ECTS en sciences humaines, économiques et sociales.

Ces 12 ECTS sont normalement constitués :

- D'une ou plusieurs UE SHES proposées par la spécialité, représentant 6 ECTS ;
- De l'UE « Innovation » (ENG270 - 3 ECTS) ;
- De l'UE « Management interculturel » (MSE212 - 3 ECTS).

Ces nouvelles dispositions relatives aux sciences humaines, économiques et sociales (SHES) font l'objet d'une mise en œuvre progressive. Les auditeurs ne pourront être pénalisés par l'absence d'ouverture de certaines unités d'enseignement au sein de leur spécialité.

Les modalités retenues pour satisfaire à cette exigence pendant la période transitoire sont précisées au chapitre 4.

2.3 International

La nouvelle maquette prévoit une unité d'enseignement dédiée à la dimension internationale : « Management interculturel » (MSE212). L'unité d'activité « Activités liées à l'international » (UATN01) validée dans le cadre de la maquette antérieure est reconnue en équivalence de cette unité d'enseignement.

2.4 Initiation à la recherche

La nouvelle maquette remplace l'UE « Information et communication pour l'ingénieur – Oral probatoire » par l'UE « Initiation à la recherche ». L'UE validée dans le cadre de la maquette antérieure est reconnue comme satisfaisant à cette nouvelle exigence.

2.5 Expérience professionnelle

La nouvelle maquette prévoit une validation progressive de l'expérience professionnelle au travers de trois unités d'activité (UA) réparties sur l'ensemble du cursus. Elle demeure appréciée à deux étapes structurantes du parcours que sont l'admission à l'EiCnam et la soutenance du mémoire d'ingénieur.

3. Évolutions des parcours de spécialité

Au-delà des évolutions communes à l'ensemble des formations HTT, chaque spécialité peut être amenée à faire évoluer ses parcours afin de prendre en compte les évolutions scientifiques, technologiques, réglementaires ou de besoins en compétences. Lorsque ces évolutions conduisent à modifier le contenu d'un parcours, des équivalences peuvent être définies afin de garantir la continuité des parcours déjà engagés. Pour chaque spécialité concernée, le responsable national publie les évolutions spécifiques de la maquette ainsi que les équivalences retenues entre les anciennes et les nouvelles unités d'enseignement et/ou d'activité.

4. Mise en œuvre progressive de la maquette – Mesures transitoires

Les dispositions du présent chapitre organisent la mise en œuvre progressive de la maquette 2026-2027 afin de garantir la continuité des parcours engagés et de tenir compte du calendrier de déploiement des nouvelles unités d'enseignement.

Elles précisent :

- Les conditions d'admission applicables pendant la première année de déploiement de la nouvelle maquette ;
- Les modalités de mise en œuvre progressive des nouvelles exigences en sciences humaines, économiques et sociales (SHES) ;
- Les conditions de poursuite des parcours des élèves déjà admis à l'EiCnam avant l'entrée en vigueur de ce changement de maquette.

Les principales situations sont récapitulées dans le tableau ci-dessous :

Direction Nationale des Formations
Pôle gestion de la diplomation et de la validation des acquis

ADMISSION et DIPLOMATION EiCnam – COMPÉTENCES SHES ET TRANSITIONS ÉCOLOGIQUES (RSE)

Comment les valider selon ma situation ?

Admission à l'EiCnam		Diplomation EiCnam	Compétences SHES : comment les valider ?	Compétences transitions écologiques (RSE) : comment les valider ?
Élèves admis avant le 01/09/2026	Pré-requis de la maquette applicable lors de l'admission	Diplomation jusqu'au 31/08/2029 selon les conditions de diplomation applicables à la maquette 2025/2026	Selon la maquette de référence 2025/2026 : • 12 ECTS au choix selon la liste reconnue par la spécialité	Application intégrale de la maquette de référence 2025/2026 : • Intégration d'un axe RSE dans le mémoire d'ingénieur • Pas d'UE RSE obligatoire à valider
	Pré-requis de la maquette applicable lors de l'admission	Diplomation à compter du 01/09/2029 selon les conditions de diplomation applicables à la maquette 2026/2027	Application intégrale des exigences de la maquette de référence 2026/2027, soit 12 ECTS à valider comme suit : • une ou plusieurs UE SHES proposées par la spécialité (6 ECTS) ; • l'UE « Innovation » ENG270 (3 ECTS) ; • de l'UE « Management interculturel » MSE212 (3 ECTS).	Application intégrale de la maquette de référence 2026/2027 : • Intégration d'un axe RSE dans le mémoire d'ingénieur • UE RSE obligatoire à valider, par ex : TED001 ou HSE 133, ou toute autre UE reconnue par la spécialité
Élèves admis entre le 01/09/2026 et le 31/08/2027	Mesures transitoires L'UE RSE n'est pas exigée comme prérequis d'admission, mais sera exigée pour la diplomation	Diplomation jusqu'au 31/08/2029 selon les conditions de diplomation applicables à la maquette 2026/2027 avec les mesures transitoires prévues	Mesures transitoires : selon la maquette de référence 2025/2026 : • 12 ECTS au choix selon la liste reconnue par la spécialité	Application intégrale de la maquette de référence 2026/2027 : • Intégration d'un axe RSE dans le mémoire d'ingénieur • UE RSE obligatoire à valider, par ex : TED001 ou HSE 133, ou toute autre UE reconnue par la spécialité
	Mesures transitoires L'UE RSE n'est pas exigée comme prérequis d'admission, mais sera exigée pour la diplomation	Diplomation à compter du 01/09/2029 selon les conditions de diplomation applicables à la maquette 2026/2027	Application intégrale des exigences de la maquette de référence 2026/2027, soit 12 ECTS à valider comme suit : • une ou plusieurs UE SHES proposées par la spécialité (6 ECTS) ; • l'UE « Innovation » ENG270 (3 ECTS) ; • de l'UE « Management interculturel » MSE212 (3 ECTS).	Application intégrale de la maquette de référence 2026/2027 : • Intégration d'un axe RSE dans le mémoire d'ingénieur • UE RSE obligatoire à valider
Élèves admis à compter du 01/09/2027	Selon les conditions applicables à la maquette 2026/2027 L'UE RSE est exigée comme prérequis d'admission	Diplomation à compter du 1er septembre 2028 selon les conditions applicables à la maquette 2026/2027	Application intégrale des exigences de la maquette de référence 2026/2027, soit 12 ECTS à valider comme suit : • une ou plusieurs UE SHES proposées par la spécialité (6 ECTS) ; • l'UE « Innovation » ENG270 (3 ECTS) ; • de l'UE « Management interculturel » MSE212 (3 ECTS).	Application intégrale de la maquette de référence 2026/2027 : • Intégration d'un axe RSE dans le mémoire d'ingénieur • L'UE RSE a été validée lors de l'admission

Les situations individuelles qui ne relèveraient pas des dispositions prévues par le présent document sont examinées par le responsable national de la spécialité concernée, dans le respect du règlement des études de l'EiCnam.

4.1 Poursuite des parcours des élèves admis avant le 1er septembre 2026

Les élèves admis à l'EiCnam avant le 1er septembre 2026 disposent d'une période transitoire, courant jusqu'au 31 août 2029, pour remplir l'ensemble des conditions de diplomation prévues par la maquette 2025/2026

Cette période leur permet de :

- Finaliser les unités d'enseignement et d'activité restant à valider, notamment le mémoire d'ingénieur ;
- Obtenir la certification en langue anglaise requise ;
- Accomplir les formalités administratives nécessaires à la présentation de leur dossier devant le jury national de diplomation.

À compter du 1er septembre 2029, les élèves admis à l'EiCnam avant le 1er septembre 2026 et qui n'ont pas satisfait aux conditions de diplomation prévues par la maquette de référence 2025/2026 relèvent des conditions de diplomation de la maquette de référence 2026/2027.

4.2 Admission au cursus pendant l'année universitaire 2026-2027

Les dispositions du présent article s'appliquent aux dossiers de candidature présentés à un jury d'admission de l'EiCnam entre le 1er septembre 2026 et le 31 août 2027.

Pendant cette période, la validation d'une unité d'enseignement relative aux transitions écologiques et à la responsabilité sociétale n'est pas exigée comme prérequis d'admission au cursus ingénieur.

Lorsque cette exigence n'est pas déjà satisfaite, notamment par validation des acquis ou par la validation d'une unité d'enseignement reconnue par le responsable national de la spécialité, elle devra être satisfaite avant la délivrance du diplôme.

4.3 Admission au cursus à compter de l'année universitaire 2027-2028

A compter de l'année universitaire 2027-2028, la validation d'une unité d'enseignement relative aux transitions écologiques et à la responsabilité sociétale devient un prérequis d'admission au cursus ingénieur.

4.4 Mise en œuvre progressive des exigences en sciences humaines, économiques et sociales (SHES)

Afin de tenir compte du calendrier de déploiement des nouvelles unités d'enseignement au sein des différentes spécialités, les nouvelles exigences relatives aux sciences humaines, économiques et sociales sont mises en œuvre progressivement.

Pour les élèves admis avant le 01/09/2026 et dont la diplomation intervient au plus tard le 31/08/2029, et pour les élèves admis entre le 01/09/2026 et le 31/08/2027 et dont la diplomation intervient au plus tard le 31/08/2029, l'exigence de 12 ECTS en SHES peut être satisfaite par la validation des unités d'enseignement reconnues par le responsable national de la spécialité conformément à l'organisation pédagogique de la maquette 2025/2026.

Direction Nationale des Formations
Pôle gestion de la diplomation et de la validation des acquis

Annexe 1 – Maquettes Diplôme d'ingénieur du Cnam HTT 2024-2026 et 2026-2027

MAQUETTE 2024-2026							
Sem. 5	UE « Tronc commun » 15 ECTS			UE d'anglais 6 ECTS	UE « Information et communication scientifique » 3 ECTS	UE de spécialité 6 ECTS	30 ECTS
Sem. 6	UAEP04 « Expérience professionnelle » 18 ECTS				UE de spécialité 12 ECTS		30 ECTS
Admission EiCnam							
Sem. 7	UE de spécialité 30 ECTS						30 ECTS
Sem. 8	UE « Information et communication pour l'ingénieur - Oral probatoire » 3 ECTS	UE SHES au choix 6 ECTS	UE ENG210 « Ingénieur de demain » 6 ECTS	UATN01 « Activités à l'international » 3 ECTS	UE de spécialité 12 ECTS		30 ECTS
Sem. 9 et Sem. 10	UAEP03 « Expérience professionnelle » 15 ECTS			UE SHES au choix 6 ECTS			60 ECTS
UA2B30 Certification anglais B2							
UA « Mémoire Ingénieur » 39 ECTS							
<div>UE « Métier » et UA Mémoire</div> <div>UE SHES</div> <div>UA « Expérience professionnelle »</div>							

Direction Nationale des Formations

Pôle gestion de la diplomation et de la validation des acquis

MAQUETTE APPLICABLE AU 01/09/2026							
Sem. 5	UE « Tronc commun » 15 ECTS			UE de spécialité 12 ECTS		UE liée aux enjeux RSE au choix selon la liste validée par la spécialité 3 ECTS	30 ECTS
Sem. 6	UE de spécialité 6 ECTS	UE d'anglais 6 ECTS	UE « Information et communication scientifique » 3 ECTS	UAEP05 « Expérience professionnelle » 15 ECTS			30 ECTS
	Admission EiCnam						
Sem. 7	UE de spécialité 24 ECTS				UE SHES au choix 6 ECTS		30 ECTS
Sem. 8	UE de spécialité 12 ECTS		UE ENG270 « Innovation » 3 ECTS	UAEP06 « Expérience professionnelle » 15 ECTS			30 ECTS
Sem. 9	UE de spécialité 6 ECTS	UE ENG210 « Ingénieur de demain » 6 ECTS	UE « Initiation à la recherche » 3 ECTS	UE MSE212 « Management interculturel » 3 ECTS	UAEP07 « Expérience professionnelle » 12 ECTS		30 ECTS
	UA2B30 Certification anglais B2						
Sem. 10	UA « Mémoire Ingénieur » 30 ECTS						30 ECTS
	UE « Métier » et UA Mémoire						
	UE SHES						
	UA « Expérience professionnelle »						